

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS DE RANDONNEE PEDESTRE

SESSION 2025

DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INSCRIPTION

Strasbourg, le 15 septembre 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

*(Copie, pour leur information, aux membres du Conseil
d'administration)*

**ATTENTION !!! : Date limite de
réception des inscriptions
15 décembre 2024 dans la
limite des places disponibles**

J'ai le plaisir de vous adresser par le présent courrier les documents de la session 2025 de la formation GARP. Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de votre association et en faire la publicité appropriée.

Cette formation s'adresse aux membres du Club vosgien amenés à conduire des groupes de randonneurs, déjà guides chevronnés, ou – potentiellement – futurs guides-animateurs.

Le planning de la session 2025 s'organise comme suit :

- * une journée d'ouverture de la session au siège de la Fédération à Strasbourg, 7 rue du Travail le **samedi 8 mars 2025**.
- * un pré-stage de deux jours à Saint-Dié – La Bolle (88) à choisir parmi trois dates : du **20 au 21 mars 2025**, du **22 au 23 mars 2025** ou du **24 au 25 mars 2025**
- * une randonnée formative sur le terrain, à choisir parmi trois propositions : **samedi 26 avril 2025** à Pfaffenheim (68) ; **dimanche 27 avril 2025** à Hultehouse (57) ; **lundi 28 avril 2025** au Mont Ste-Odile (67)
- * un stage de 6 jours, du **dimanche 18 mai** au **vendredi 23 mai 2025** à Saint-Dié – La Bolle (88)
- * un test probatoire le **samedi 24 mai 2025** à Saint-Dié – La Bolle (88)

Les contenus et les objectifs des différentes journées figurent en annexe

- * La rédaction d'un **mémoire**, dont le sujet est remis à la fin du test, est à envoyer avant le **23 juin 2025** au siège de la Fédération.

L'obtention du Brevet Fédéral GARP est liée à la présentation d'une attestation de **Formation PSC** (Premiers Secours Citoyen) ou d'une attestation SST (Sauveteur secouriste du travail), ces attestations (formation initiale ou recyclage) devront dater de moins de deux ans. Les candidats ne disposant pas de cette attestation sont invités à se rapprocher au plus tôt des organismes de formation (par exemple sur Internet en tapant «PSC1» sur un moteur de recherche.) Prévoir 70 € environ pour une formation de dix heures.

La remise des brevets aux lauréats aura lieu courant **septembre 2025**
(date et lieu seront confirmés ultérieurement).

Chaque candidat fournira un **certificat médical** de non contre-indication à la randonnée pédestre en moyenne montagne. (Voir annexe)

La fiche d'inscription sera validée par le-la Président-e de l'association « Club vosgien » (ou son représentant) à laquelle adhère le candidat.

- Je ne saurais trop vous recommander de vous assurer que les candidats que vous inscrivez sont motivés, qu'ils ont les aptitudes pour suivre cette formation et conduire un groupe de randonneurs et enfin qu'ils s'engagent à être actifs dans votre association.

Coût de la session : 770 €.

Notez que la quasi-totalité des frais d'inscription demandés couvrent les frais d'hébergement et de restauration.

Les hébergements sont en pension complète, en chambre double (le supplément single est à la charge du stagiaire).

Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation, possibilité à chacun d'en souscrire une s'il le souhaite. Dans le cas d'un désistement à **moins d'un mois d'un stage** ou pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du stagiaire.

Les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent être adressées au secrétariat de la Fédération du Club vosgien avant le **15 décembre 2024**.

Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et **dans la limite des places disponibles (30)**. Le cas échéant, au-delà de trente inscrits pour cette session, une liste d'attente sera établie. Si un nombre total de trente inscrits n'est pas atteint, le Comité de pilotage prendra les dispositions nécessaires.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués.

Alain Ferstler
Président de la Fédération du Club Vosgien

Affaire suivie par Jean-Michel Hoen
Coordinateur de la formation GARP

Annexes :

- Annexe 01/2025 : Formulaire individuel d'inscription
- Annexe 02/2025 : Certificat médical
- Annexe 03/2025 : La formation GARP ; pourquoi et pour qui ?
- Annexe 04/2025 : Descriptif de la session 2025 – Organisation – Contenus – Planning
- Annexe 05/2025 : Règlement intérieur de la session 2025